AIDES

Structures de musiques actuelles

Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement public

Domaines secondaires

Disque et livre

La Région Nouvelle-Aquitaine conduit une politique culturelle en faveur des Musiques Actuelles qui s'inscrit dans un cadre général visant à développer les industries culturelles, créatives et numériques. Elle vise à valoriser le patrimoine culturel régional et à accompagner les politiques d'éducation et de médiation artistique et culturelle.

Échéances

Date limite de dépôt des dossiers : **lundi 2 décembre 2024**
Etude des dossiers : **dernier trimestre 2024 ; 1er semestre 2025**
Prise de décision en Commission Permanente : **1er semestre 2025**

Objectifs

Dans l'esprit de la loi NOTRe et de la LCAP, la Région Nouvelle-Aquitaine veille à intégrer dans la politique menée en faveur du spectacle vivant en général, et des musiques actuelles en particulier, les objectifs suivants :

L'équilibre des territoires
Le soutien à l'emploi
L'attention à l'égalité
Rendre l'offre artistique et culturelle accessible à tous
Favoriser la diffusion des musiques actuelles
Respecter les droits culturels

Bénéficiaires

Les structures de Musiques Actuelles :

associations,
entreprises,
collectivités territoriales.

Montant

Le montant de chaque aide proposée au Conseil Régional est fixé en fonction de la nature, de l’ambition du projet et de son économie spécifique, dans la limite des taux d’intensité des aides publiques maximaux autorisés.

Critères de sélection

Pour l'année 2025, le soutien au fonctionnement des structures professionnelles de Musiques actuelles se fera sur la base des modalités d’intervention de 2024.

Les structures doivent se trouver, au moment de l'attribution de l'aide, dans une situation de régularité au regard de l'ensemble de leurs obligations sociales, fiscales et professionnelles (paiement des salaires, impôts et taxes, respect des obligations légales et réglementaires relatives à l’activité exercée, détention de la licence d'entrepreneurs de spectacle si nécessaire, ...).

Comment faire ma demande ?

Vous devez remplir le dossier de demande à télécharger ci-dessous et y joindre les pièces justificatives décrites au sein du formulaire.

Votre demande est à envoyer par mail à l'adresse : musiquesactuelles@nouvelle-aquitaine.fr

Correspondants

Musiques actuelles / Service filières culturelles

05 56 56 01 32